

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/02/2009

Réception par le Prefet : 23/02/2009

Publication : 27/02/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-3-6-1

Séance du vendredi 20 février 2009

C051 et C033 GERPLAN : ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de donner un avis favorable au SIVOM du Pays de Brisach dans le cadre de son GERPLAN pour le subventionnement de la plantation de 63 arbres fruitiers pour un montant de 1.571 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/F738 (programme C033), ainsi que pour l'action de communication qui l'accompagne pour un montant de 334,77 €, les crédits nécessaires étant imputés au 65/65734/F738 (programme C051) ;
- ❖ Décide de donner un avis favorable à l'association « Apfel Bisser » dans le cadre du GERPLAN de Ribeauvillé et Environs pour le subventionnement du broyeur pour un montant de 1.334,50 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/2042/74 ;
- ❖ Décide de donner un avis favorable à la communauté de communes de Cernay et Environs dans le cadre de son GERPLAN pour le subventionnement de l'achat groupé de 128 fruitiers haute tige pour un montant de 1.562 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/20414/74 ;

- ❖ Décide de donner un avis favorable à la société arboricole d'Oderen dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin pour le subventionnement du presse à jus pour un montant de 6.320 €, les crédits nécessaires étant imputés au 204/2042/74.

-
-

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'h' and 'B', with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions